

Communiqué de la Coordination EAU Île-de-France, d'Action Consommation, de l'ACME France, d'ATTAC France, du Collectif de défense et de développement des services publics de Paris et de l'Île-de-France, de la Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics, de la Fondation France Libertés Danielle Mitterrand et du Mouvement Utopia

18 juin 2010

Il y a quelques mois, nous avons lancé une pétition « faisons cesser le scandale du tarif de l'eau en Ile-de-France » qui a été signée par plusieurs milliers de personnes . Nous évoquions notamment une « surfacturation » de l'ordre de 85 millions d'EUROS dénoncé par l'UFC Que choisir ? et « des possibilités d'économie » chiffrées par les audits officiels du SEDIF autour de 40 millions d'EUROS. Cette action, et d'autres (notamment le recours de la Coordination EAU Île-de-France au tribunal administratif contre la délibération du 11 décembre 2008 *), ont visiblement pesé sur le SEDIF.

En effet, le projet de contrat entre VEOLIA et le SEDIF pour une période de douze ans à compter du 1^{er} janvier 2012, présente une baisse du prix de facturation de l'eau potable qui correspond quasiment à une diminution du coût de facturation du délégataire approchant les 40 millions d'EUROS. Nous nous réjouissons de ce premier pas.

Il reste néanmoins qu'un surcoût important, de l'ordre de 40 à 85 millions d'EUROS par an a été facturé indûment aux usagers pendant des années et qu'il faut donc les rembourser ! Aussi nous appelons à un **rassemblement le 24 juin à 9h30 lors de la réunion du comité syndical du SEDIF (à l'usine Edmond Pepin, 2 Av Guynemer, à Choisy-le-Roi ; ACCES : RER C, direction C2, C4, C6, C8 arrêt Choisy-le-Roi)** pour exiger du SEDIF qu'il engage une action visant au remboursement des sommes indûment perçues.

Nous exigeons aussi la création d'une première tranche gratuite pour tous (40 litres par jour et par personne) et une forte progressivité ensuite. Cela rendrait effectif le droit à l'eau dont sont aujourd'hui exclus les plus démunis. Nous réaffirmons la nécessité urgente d'une gestion publique de l'eau, économique pour les usagers, transparente pour les citoyens et respectueuse de l'environnement.

** cette requête a finalement été rejetée par le tribunal administratif pour des raisons de procédure sans qu'il se prononce sur le fond (respect de la loi Sapin). La coordination doit verser mille EUROS au SEDIF –ce qui n'est pas cher payé, si on considère que cela a contribué à obtenir 40 millions d'EUROS d'économies pour les usagers !*

<http://eauidf.blogspot.com/>